R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MONTMORENCY

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX / ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Secrétariat Général

Montmorency, 10 décembre 2021

MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL, EST PRIE(E) DE BIEN VOULOIR ASSISTER A LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE :

JEUDI 16 DECEMBRE 2021 A 20H00

SALLE DES FÊTES
3, AVENUE FOCH

La séance sera retransmise en direct sur la page Facebook de la ville :
https://www.facebook.com/VilledeMontmorencyOfficiel/

---oOo---

ORDRE DU JOUR

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

- COMMUNICATIONS DU MAIRE

- DELIBERATIONS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1- Modification du tableau des effectifs

2- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

3- Modification des dispositions relatives au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à compter du 1er janvier 2022

4- Temps de travail annuel (1607 heures)

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX – ADMINISTRATION GENERALE

5- Maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions suite à un retrait de délégation

6- Nouvelle élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Secrétariat général
Téléphone : 01 39 34 98 66
Fax : 01 34 12 18 65
Courriel : directiongenerale@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch
BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
2, avenue Foch
95160 Montmorency

7- Rapport annuel des concessionnaires de service public – exercice 2020

8- Avis du Conseil Municipal sur les ouvertures dominicales pour l'année 2022

9- Approbation de la convention de mise à disposition d'un véhicule à titre gratuit par la ville au profit de la croix rouge française et de la société saint Vincent de Paul et autorisation donnée au maire de la signer

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX – FINANCES

10- Admission en non-valeur et créances éteintes – Budget Ville

11- Avance sur subventions 2022

12- Communauté d'Agglomération Plaine Vallée – Forêt de Montmorency : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) n°7 du 12 octobre 2021 relatif à la fixation du montant de l'attribution de compensation définitive 2021 de la commune

13- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

14- Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

15- Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)

16- Vote du budget primitif 2022 de la Ville

17- Décision modificative n°3 du budget 2021

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

18- Mise en vente d'un bien sis 7 Avenue Rey de Foresta (parcelle AK 208)

19- Autorisation donnée au maire de signer une convention d'occupation à titre précaire avec le Conseil Départemental du Val d'Oise concernant des parcelles situées 10 et 12 rue de la fosse aux moines (AH 35 et AH 36)

20- Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'accompagnement pour la réalisation d'une charte « constructions neuves » avec le C.A.U.E. 95

21- Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Île de France

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

22- Approbation et adoption de la convention de partenariat avec le collège Pierre de Ronsard pour des interventions de la Ludothèque en son sein

23- Approbation et adoption de la convention de partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de la manifestation « En Scène ! Rencontres d'artistes avec les conservatoires du Val d'Oise »

24- Approbation et adoption d'une convention-type d'emprunt de collections par le Musée Jean-Jacques Rousseau pour ses expositions temporaires

25- Approbation de la cession à titre gracieux du matériel de l'exposition Montmorency à l'ombre de ses sentes à la SA ORPEA-Château Saint-Valéry

DIRECTION DE L'EDUCATION

26- Classes d'environnement 2021-2022 : Indemnités d'encadrement

27- Prolongation d'un an du mandat du Conseil Municipal des Jeunes 2019-2022

- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MAIRIE DE MONTMORENCY – Val-d'Oise – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Maxime THORY
Maire de Montmorency

NB : Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du CM, les conseillers qui désireraient poser des questions orales devront les déposer au plus tard le mardi 14 décembre 2021.

Les dossiers sont consultables, conformément à l'article 5 du Règlement intérieur du CM adopté en séance le 10 décembre 2020.

PJ : Pouvoir

Pour le respect des règles sanitaires, en raison de l'épidémie Covid-19 :
. le port du masque est obligatoire,
. une solution hydroalcoolique sera mise à disposition pour le lavage des mains

Cf. articles 1er et 45 du Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifié.